

PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton par la députée de la circonscription Robert-Baldwin, au sujet de la somme de 975 000 \$ sur trois ans, octroyée à l'organisme MétaMusique pour soutenir le rayonnement de la culture québécoise sur le Web.

Lorsque la question a été posée, je n'avais pas encore reçu ladite reddition de comptes. Elle a maintenant été déposée par l'organisme, pour le montant de 370 000 \$, accordé pour l'exercice financier 2023-2024.

Dans le document bilan produit par l'organisme, nous constatons que cette année a été marquée par de belles avancées et des collaborations qui favorisent le déploiement de l'outil de gestion des métadonnées des œuvres et enregistrements sonores. La majorité des actions envisagées ont été réalisées. Les tests utilisateurs ont révélé certains enjeux qui ont occasionné des délais autour des cibles à atteindre, les correctifs apportés permettront d'y accéder en 2024.

Le mandat de MétaMusique de favoriser la découvrabilité des contenus musicaux d'ici en consolidant les métadonnées des œuvres et enregistrements sonores correspond tout à fait aux actions envisagées dans la planification stratégique du ministère de la Culture et des Communications à l'objectif 2.1 *Encourager l'adoption des normes de description des contenus culturels reconnues*. Le travail de cet organisme est essentiel pour maximiser la découvrabilité des œuvres musicales québécoises sur les plateformes numériques.

... 2

De plus, MétaMusique jouit d'une réputation respectée dans le milieu, ayant la confiance des organisations et artistes. Il a été un bon accompagnateur pour les organismes souhaitant déposer au Programme de soutien à la standardisation des données dont l'appel de projets s'est terminé le 24 avril 2024.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 51347